### VILLE DE RONCQ

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -

Le compte administratif de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) que nous avons l'honneur de vous présenter ce soir au nom de Monsieur le Maire-Président, vient clôturer les mouvements financiers qui se sont tenus durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

Les comptes de 2016 se soldent par un excèdent global de 230 294,87 € se répartissant comme suit.

- Section de Fonctionnement :
  - Résultat de clôture de 2015 (reprise) + 31 937,66 €
     Résultat de clôture de 2016 + 67 849,83 €
     EXCEDENT FINAL = + 99 787,49 €
- Section d'Investissement :
  - Résultat de clôture de 2015 (reprise) + 107 356,02 €
     Résultat de clôture de 2016 + 23 151,36 €
     EXCEDENT FINAL = + 130 507,38 €

Comme cela avait été relevé lors du vote du compte administratif de 2015, ces excédents de clôture et plus particulièrement le résultat final de la section d'investissement doivent nous conduire à nous interroger et à nous positionner sur l'utilisation de ces financements « dormants » à court ou moyen terme.

Je vous propose maintenant d'examiner plus dans le détail chacune des deux composantes de notre compte administratif 2016.

#### I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excèdent de clôture de l'année 2016 s'élève à hauteur de **67 849,83** €. Celui-ci résulte de l'écart entre les dépenses et les recettes ordinaires arrêtées comme suit :

-	<b>DEPENSES</b>	 404	333,50 €
_	RECETTES	 472	183,33 €

Lorsque l'on rajoute le résultat de clôture de 2015 (soit 31 937,66 €), l'excédent final est **99 787,49** € (contre 31 937,66 € en 2015).

Les dépenses se répartissent entre mouvements réels et mouvements d'ordre (amortissements ...), respectivement pour 380 682,14 € et 23 651,36 €.

Les mouvements réels sont issus des chapitres ci-après :

-	011 - Charges à caractère général	216 071,50 €
-	012 - Charges de personnel	129 412,49 €
-	65 - Autres charges de gestion courante (subv)	35 131,00 €
_	67 – Charges exceptionnelles	67,15€

A l'intérieur de chaque chapitre, on peut citer plus particulièrement, concernant les charges à caractère général :

# Chapitre 011 -

-	Art. 604 – Achats de prestations de service	22 915,50 €
	<ul> <li>Sorties, banquets séniors</li> </ul>	
-	Art. 60623 – Alimentation	1 157,33 €
	<ul> <li>Friandises lors de moments de</li> </ul>	
	convivialité à destination des séniors	
-	Art. 617 – Etudes et recherche	900,00€
	<ul> <li>Analyse des besoins sociaux (mise en</li> </ul>	
	place d'un 4 <sup>ème</sup> groupe de travail)	
-	Art. 6281 – Cotisations diverses	19 227,86 €
	<ul> <li>CLIRPA, assistance juridique</li> </ul>	
-	62871 – Remboursement de frais à la ville de Roncq	165 647,31 €
	<ul> <li>Repas anciens (domicile et convivial)</li> </ul>	

# Chapitre 012 -

Les charges de personnel s'élèvent à hauteur de 129 412,49 €. Ces charges comprennent la rémunération des personnels ainsi que les cotisations patronales.

# Chapitre 65 -

-	Art. 6562 – Aides (chèques services divers)	21 700,00 €
-	Art. 6568 – Autres secours	4 831,00 €
	<ul> <li>Coupons sport</li> </ul>	
	<ul> <li>Secours exceptionnels</li> </ul>	
-	Art. 6574 – Subventions aux associations	8 600,00 €
	<ul> <li>Club Fraternel B-F</li> </ul>	1 500,00 €
	<ul> <li>Bien vivre avec son diabète</li> </ul>	2 000,00 €
	<ul> <li>Club 3<sup>ème</sup> âge Michelet</li> </ul>	2 500,00 €
	<ul> <li>Amicale Donneurs de sang</li> </ul>	600,00€
	<ul> <li>Association des paralysés de France</li> </ul>	500,00€
	<ul> <li>Réconfort et sourire</li> </ul>	1 500,00 €

# Chapitre 67 -

Art. 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)
 Remboursement de repas à domicile
 (arrêt à la demande des familles)

67,15 €

Pour ce qui est des mouvements d'ordre, ceux-ci atteignent la somme de 23 651,36 € et sont relatifs à la dotation aux AMORTISSEMENTS (véhicule, équipements de bureau et informatique, subvention d'équipement versée....).

Quant aux recettes, qui s'élèvent à 472 183,33 €, elles résultent principalement :

-	Art. 706 – Repas servis aux Anciens	116 378,76 €
-	Art. 7474 – Subvention municipale	350 000,00 €
-	Art. 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	2 220,00 €
-	Art.7718 – Autres produits exceptionnels	3 584,57 €
	(apurement de charges)	

Il faut ici noter que le subventionnement municipal représente +/- 75 % des recettes budgétaires.

#### II – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excèdent de clôture 2016 est de 23 151,36 €. Si l'on rajoute la reprise du résultat de l'année N-1, l'excédent final s'élève à **130 507,38 €.** 

-	DEPENSES	••••	500,00€
-	RECETTES	23	651,36 €
_	Résultat reporté année N-1	07	356,02 €

Les dépenses correspondantes se répartissent comme suit :

 Subvention équipement 500,00 € (ordinateur Association Foyer Michelet)

Quant aux recettes, elles sont issues de la dotation aux amortissements (mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement) pour un montant de 23 651,36 € et de la reprise du résultat reporté de l'année N-1.

Fait le 4 mai 2017